

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

EAU POUR PREPARATIONS INJECTABLES SPRINTELA SOLUTION INJECTABLE TOUTES ESPECES

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Eau pour préparations injectables.....QSP. 1 mL

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Toutes espèces.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Dilution ou dissolution extemporanée de préparations destinées à être administrées par voie parentérale.

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

L'eau pour préparations injectables étant une solution hypotonique, destinée à la préparation de solution pour administration parentérale, elle ne doit pas être injectée seule.

La préparation du mélange doit se faire extemporanément avec du matériel stérile et dans des conditions d'asepsie rigoureuses.

Avant emploi, vérifier la limpidité de la solution.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Se reporter à la rubrique « Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux » de la substance active dissoute dans l'eau pour préparations injectables.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Se reporter aux spécifications liées aux substances actives dissoutes dans l'eau pour préparations injectables.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

La posologie et le mode d'administration sont à adapter en fonction des médicaments vétérinaires dissous ou mis en solution avec l'eau pour préparations injectables.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Sans objet.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

A adapter en fonction des médicaments vétérinaires dissous ou mis en solution avec l'eau pour préparations injectables.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

Sans objet.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

L'eau pour préparations injectables est une solution hypotonique, destinée à la préparation de solution pour administration parentérale

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Non documentée.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre de type I

Bouchon bromobutyle

Capsule aluminium

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/4674076 2/1991

Boîte de 1 flacon de 20 mL
Boîte de 10 flacons de 20 mL
Boîte de 1 flacon de 80 mL
Boîte de 5 flacons de 80 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

20/09/1991

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

20/02/2026

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).